

Les femmes et la Société des Nations : la nationalité de la femme : (suite de la 1re page)

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 461

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

explique l'excédent féminin par trois faits: 1. celui de la prépondérance de l'élément masculin dans l'émigration de 1925 à 1933 (deux fois plus d'hommes que de femmes ont quitté leur patrie), et 2. le fait que les excédents de femmes ne se trouvent que dans les grandes villes, en raison de l'abandon de la campagne par la femme. La tendance se marque en effet pour elles de quitter le lourd travail des champs, afin d'obtenir en ville des conditions de vie qui leur semblent beaucoup plus faciles, et le sont aussi, parfois, en réalité. En outre, les personnes âgées habitant la campagne émigrent d'habitude vers la ville, et c'est dans les classes d'âges les plus élevées que, nous l'avons déjà vu, les femmes sont prépondérantes. Enfin, la chance de se marier est plus grande pour la femme dans les grandes villes, les relations et les communications s'y établissent plus vite, il n'y existe plus les formes de vie sociale stériles des petites villes, — et c'est encore une des raisons pour lesquelles la grande ville accuse un excédent de femmes.

E. K.

Les Femmes et la Société des Nations

La nationalité de la femme

(Suite de la 1^{re} page.)

Nous avons dit précédemment (voir le *Mouvement*, N° 458) comment la question de la nationalité de la femme, déjà plusieurs fois discutée à la S. d. N., avait été de nouveau portée à l'ordre du jour de l'Assemblée de 1935, non plus pour elle-même uniquement, mais en relation avec la Convention élaborée et signée à Montevideo en 1933 par 18 Etats de l'Amérique septentrionale, centrale et méridionale. Strictement parlant, les débats de la Commission juridique (qui porta cette année à elle seule le poids de toutes les discussions féministes, si bien que de mauvaises langues prétendirent que, dans une certaine délégation, aucun délégué ne voulait se risquer à y aller siéger !!), ces débats auraient donc dû se borner aux avantages et aux inconvénients de cette Convention; mais forcément, et heureusement pour l'intérêt des séances, ils débordèrent sur la question plus large de l'égalité des droits de l'homme et de la femme en matière de nationalité.

D'ailleurs, et comme pour le statut de la femme (voir notre précédent numéro), toutes nos organisations féministes ne s'étaient pas montrées également enthousiastes de cette Convention de Montevideo, et notre Alliance internationale pour le Suffrage notamment, tant au Congrès d'Istanbul, que dans le document qu'elle envoya sur ce sujet à la S. d. N., avait signalé les dangers de la formule vague et théorique adoptée à Montevideo: « Il ne sera fait aucune distinction entre les sexes en ce qui concerne la nationalité, ni dans la législation, ni dans l'application de cette législation. » Ce qui, revient à dire, comme nous l'écrivions à propos du Congrès d'Istanbul, que, même si une quelconque législation concernant la nationalité masculine est fâcheuse, vexatoire, tracassière, injuste, malcommode, l'amour de l'égalité poussé à l'extrême amènera les femmes à en réclamer l'application à la nationalité féminine!... Il est curieux que nombre de femmes, et avec

elles nombre d'hommes, ne réalisent pas les inconvénients de cette formule, puisque, à Genève, le mois dernier, une dizaine au moins de délégations se déclarèrent en faveur de la Convention de Montevideo. D'autres, en revanche, se plaçant exactement à l'autre pôle, — et nous n'avons pas besoin de dire ici que la Suisse fut du nombre! — manifestèrent une opposition complète au principe de l'indépendance de la nationalité de la femme, en ramenant toujours à l'appui de leur thèse le même argument sentimental et désuet de l'unité de la famille: comme si nous n'avions pas à l'heure actuelle, en Suisse, de nombreux cas de double nationalité qui n'ont aucune influence sur la vie de familles unies et heureuses! M. Paul-Boncour, d'ailleurs, et M. Politis firent de toute leur autorité de juristes internationaux bonne justice de cette argumentation conventionnelle: « La liberté

du choix de la nationalité, déclara notamment M. Politis, n'empêchera pas le maintien de l'unité de nationalité, ni celui de l'unité morale de la famille. — C'est avec cette même préoccupation de l'unité morale de la famille, ajouta M. Paul-Boncour, que la France s'est engagée dans la voie de l'égalité des sexes en matière de nationalité. »

Entre le point de vue des signataires de la Convention de Montevideo, et celui des adversaires de toute indépendance de la femme mariée en matière de nationalité, se placèrent encore les partisans plus ou moins fervents de la Convention de La Haye de 1930¹, quelques-uns parmi eux comprenant fort bien

¹ Rappelons ici que la Convention internationale signée à La Haye en 1930 se préoccupe davantage d'éviter l'apatridie (absence de nationalité) aux femmes, que de leur reconnaître le droit au choix de leur nationalité.

Déclaration des Droits de la Mère

adoptée par le Conseil International des Femmes.

Le Conseil International des Femmes veut tout d'abord proclamer la prééminence de la famille, assise fondamentale de la société. Il déclare aussi que la maternité, en raison des charges et des responsabilités qu'elle comporte, confère à celle qui l'assume des droits imprescriptibles.

I. Toute mère a droit à la santé de son enfant et à la sauvegarde de sa propre santé.

Il faut qu'elle puisse recevoir l'enseignement prénatal, les subsides, les soins médicaux et l'aide pratique nécessaires pour qu'elle donne la vie à un enfant sain, sans que la maternité soit pour elle une cause de privations ou de souffrances évitables.

II. Toute mère doit pouvoir allaiter et soigner son enfant, sans que ses conditions d'existence en soient diminuées.

III. Toute mère doit pouvoir assurer l'entretien et l'éducation de son enfant.

Il faut:

a) Que la mère mariée puisse exiger qu'une part du salaire et des ressources de son mari soit réservée à la subsistance de la famille.

b) Que la mère abandonnée, divorcée ou non mariée, puisse faire reconnaître pratiquement la responsabilité du père et obtenir la participation de celui-ci aux frais d'entretien et d'éducation de l'enfant.

c) Qu'en cas de défaut du père, la communauté assure à la mère sans ressources les subsides nécessaires à l'entretien et à l'éducation de son enfant sans que la mère perde rien de ses droits.

IV. Toute mère doit avoir sur ses enfants des droits égaux à ceux du père.

V. Toute mère a le droit d'exercer une action sur la vie de son pays, d'où dépend le sort de son enfant.

Le suffrage et la participation des femmes à la vie publique dans les mêmes conditions que les hommes, doivent lui en assurer la possibilité.

MATERNITÉ



Par Illy Kjaer, artiste autrichienne

Cliché Bulletin C. I. F.



Les femmes et les livres

Le Miroir des Dames chrétiennes¹

Sous ce titre, M. Raoul Gout, pasteur de l'Eglise réformée de France, vient de faire paraître aux éditions *Le Sers et Labor* une précieuse anthologie de textes de femmes du moyen-âge, dont plusieurs données intégralement en français pour la première fois. Des religieuses, abesses ou moniales, des reines et des femmes de condition obscure, ont eu des inspirations charmantes et spontanées: « Je ne sais si les autres sont comme moi, disait Sainte-Beuve, mais la littérature ne me paraît jamais avoir plus de saveur que quand elle vient de quelqu'un qui ne se doute pas qu'il fait de la littérature. »

Parce qu'elles étaient femmes, ces « colombes et alouettes » ont si bien su parler de l'amour divin, et aussi de l'amour profane, comme nous le verrons. Ce livre renferme exactement quarante-huit courtes biographies de dames chrétiennes, accompagnées d'extraits de lettres écrites — ou de leurs dictées, — car s'il en est qui ne

surent jamais l'A. B. C., d'autres, les reines, par exemple, avaient à leur service des clercs pour tenir la plume. Parmi elles, des femmes des pays d'Occident, et aussi des Orientales. Une bibliographie, paraissant être complète, accompagne chaque texte, et celui qui voudra connaître plus à fond une de ces « dames » saura qui consulter.

* * *

La plus ancienne des « dames » mentionnées est Baudonivie, la doyenne des prosaïques chrétiennes, qui fut Gallo-Romaine, et écrivit un peu après l'an 600, en latin mérovingien, les *Fioretti de sainte Radegonde*, une biographie bien près d'être un chef-d'œuvre du genre. La dernière « dame » dont il est question est Jeanne d'Arc (1412-1431). Non pas que la Lorraine illettrée ait jamais écrit un mot de sa main, mais elle a dicté des lettres, et elle a parlé en un style admirable. Elle parlait clair et n'avait pas peur des mots: « Euvrez et Dieu ouvrera. — Le temps me pèse comme à la femme en mal d'enfant. — En état de grâce? Si je n'y suis, Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir. » On a noté l'accent si nouveau et la densité de la *Lettre aux Anglais*, pleine de mots de la *Geste de France*, sortie de l'âme d'un peuple.

Dhuoda (843), une méridionale française, femme du duc d'Aquitaine qui la délaisa, a écrit pour son fils, en lui enseignant le devoir de la pureté et de toute autre vertu. Son *Liber manualis* fait d'elle l'aieule des pédagogues. L'Anglaise sainte Lioba, la savante moniale, qui fut une des femmes missionnaires que saint Boniface envoyait en Germanie, a écrit ces vers:

Que le Juge puissant, créateur de la terre,
Qui règne glorieux au royaume du Père,
Vous conserve brûlant de son feu chaste et doux,
Jusqu'au jour où le temps perdra ses droits sur
vous.

Anne Comnène, princesse byzantine (1003-1148), fut témoin des Croisades et les raconta en grec. Mme de Sévigné a cité son *Histoire des empereurs d'Orient* comme une « histoire divertissante ». Et nous arrivons à Héloïse (1101-1163), la brûlante amante d'Abélard, qui fut au premier rang des femmes de son siècle. Elle ne fut ni une sainte, ni une libertine; elle ne déguisa jamais « ce trouble profond, douloureux, d'un cœur qui ne s'appartient point, qui ne peut pas, qui ne veut pas rompre le lien de cette possession subite avec ivresse, mais qui brûle du désir d'en élever et d'en purifier l'objet. » Je ne crois pas que, les lettres de la Religieuse portugaise mises à part, on lise souvent des élans plus passionnés que ceux d'Héloïse... « Mon cœur n'est plus avec moi, mais avec toi... en te perdant, j'ai tout perdu... rien de toi, mais, toi, toi-même... oui, et j'en prends Dieu à témoin, quand le maître du monde, Auguste, m'eût jugée digne de son alliance et eût mis l'empire à mes pieds, j'aurais accepté avec plus de contentement et d'orgueil le nom de courtisane avec toi que le titre d'impératrice avec lui... sur un mot, je t'aurais sans hésiter précédé ou suivi jusque dans les abîmes enflammés des enfers... plutôt à Dieu, mon bien-aimé, que tu fusses moins sûr de ma tendresse! Tu serais moins inquiet. Pour t'avoir donné trop de sécurité, j'ai à souffrir aujourd'hui de ta négligence... »

Voici encore une femme du XII^e siècle, Marie

de France. On ne sait d'elle que son nom: « Marie ai nom, si sui de France. » C'était une savante, probablement. Elle a écrit des *Lais* dont Bédier a dit « qu'elle verse une délicate petite source de poésie limpide et menue comme ces fontaines où se baignent les fées de ses contes. » Le *lai du Laustic* (rossignol) et celui du *Chèvrefeuille* sont de petites merveilles. De Tristan et d'Iseult, dit-elle dans ce dernier lai, « il en était comme il en est du chèvrefeuille qui se noue au coudrier; quand il s'est mis autour du bois, qu'il s'y est enlacé et pris, ensemble ils peuvent bien durer, mais, si l'on veut les séparer, le coudrier meurt promptement, et meurt aussi le chèvrefeuille. Belle amie, ainsi est de nous: ni vous sans moi, ni moi sans vous. »

Clara d'Anduze, une Cénévole, a écrit au XIII^e siècle une *Chanson d'amour*: « Ami, tant j'ai de ne pas vous revoir, amer souci, que, voulant faire un chant, je pleure et pleure, et mon plus beau poème reste en mon cœur et ne sera pas lu. » Saluons au passage Castelloza, de noblesse d'Auvergne, qui écrivit la *Chanson tendre pour un cœur dur*, et revenons aux grandes âmes religieuses: Blanche de Castille (1188-1252), la plus grande des reines de la vieille France et la mère de saint Louis, fervente chrétienne « qui transplanta dans le plan suranné de la notion castillane de l'honneur. » (Georges Goyau.) De ses écrits, il reste peu de chose. Une belle *Lettre* en latin donne des détails très précis sur la prise de Damiette.

Voici la fleur franciscaine, sainte Claire d'Assise (1194-1253). Les papes l'admiraient; saint François composa auprès d'elle le *Cantique de notre frère le Soleil*; elle rédigea la *Règle* qui

¹ Prix: 3 fr. 40.

miner le moment auquel cette évolution aura atteint un stade permettant de prendre d'autres mesures concertées d'ordre international. Texte peu compromettant, qui, en rassurant les timorés, laisse d'autre part la porte ouverte à toute activité ultérieure. En ce domaine, comme en celui du statut de la femme, ainsi que nous le disions dans notre précédent numéro, et vu la façon fâcheuse dont la question avait été prématurément posée à nouveau, nous ne pouvions vraiment souhaiter un autre résultat.

Peut-être n'est-il pas inutile, en terminant, d'attirer l'attention de celles qui se félicitent de l'ampleur prise cette année par les débats sur des questions féministes devant la S. d. N., sur la lassitude qui s'est fait jour à ce sujet dans certaines délégations. « Nous sommes féministes, cela est entendu, on dit quelques délégués, et non des moindres; mais nous voudrions que le féminisme se manifestât à la S. d. N. autrement que par ces éternels débats sur les mêmes questions, mais bien davantage par la présence et la collaboration toute naturelle des femmes au sein des Commissions et des délégations... » En ce qui nous concerne personnellement, nous sommes entièrement d'accord, car selon nous le vrai féminisme consiste à traiter, en loyale collaboration entre hommes et femmes, de toutes les questions qui intéressent également les deux sexes. Seulement, et tout en estimant nécessaire de faire entendre ce son de cloche aux groupements qui, avec plus de persévérance souvent que d'âpres propos, travaillent à faire inscrire des problèmes féministes à l'ordre du jour de la S. d. N., nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer à ux délégués dont nous rapportons ici l'opinion, que sur 50 délégations présentes à la XVI^{ème} Assemblée, 16 seulement comptaient une femme parmi leurs membres, et que ce faible pourcentage serait encore singulièrement affaibli si on établissait la proportion entre l'effectif masculin de certaines délégations (25 à 30 personnes parfois) et la seule et unique représentante de notre sexe. — Si bien qu'en attendant le moment béni où de nombreuses femmes siègeront à tout titre dans toutes les délégations, sommes-nous bien forcées de nous satisfaire des méthodes actuelles, ne souhaitant rien tant que de pouvoir prochainement y renoncer.

E. Gd.

P.-S. — L'abondance des matières nous oblige à retarder à notre prochain numéro le compte-rendu des travaux de la XVI^{ème} Assemblée en d'autres domaines intéressants spécialement les femmes: sort des réfugiés russes en Extrême-Orient, traite des femmes, protection de l'enfance, réforme pénale, trafic des stupéfiants, esclavage et situation des femmes dans les pays sous mandat, etc.

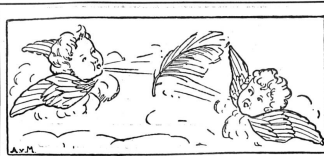
AVIS. — Vu l'absence prochaine de notre Rédactrice, qui va faire un voyage féministe en Pologne et dans les Etats baltés, toutes les nouvelles pressantes (avis de Sociétés, convocations, etc.) concernant les deux prochains numéros du Mouvement doivent être adressées à Mme Vuillominet-Challandes, 7, Tête de Ran, La Chaux-de-Fonds.

porte son nom, et l'on a conservé d'elle cinq Lettres, dont celle sur l'excellence de la très sainte pauvreté. Une Clarisse, une des filles spirituelles de Claire d'Assise, fut Agnès d'Harcourt, morte en 1289, qui nous a laissé une *Vie d'Isabelle de France*, la sœur de saint Louis; c'est, dit Paulin Paris, un monument dont il serait superflu de faire sentir l'importance.

Une béguine italienne, Mathalia de Novilara, qui vivait vers 1280, exalte la sainteté du mariage — elle fut mariée, mère, et devint veuve —: « Louée soit l'institution du mariage que voulut le Christ » — et aussi celle de la maternité. Dans la glorieuse et pieuse cohorte des dames chrétiennes, voici l'unique Suisse, Elisabeth Stägel, (XIV^{ème} siècle), née à Zurich de parents considérés, et qui reçut au couvent des dominicaines de Töss sa formation religieuse. Elle a composé un beau livre sur la *Vie des sœurs de Töss*, et y raconte comment elle s'y prenait pour amener les sœurs à lui confier les secrets de leur vie intérieure. Ce fut une fine mouche qui écrivit une chronique délicate.

Deux grandes dames religieuses, sainte Brigitte de Suède, « la prophétesse du Nord », et sainte Catherine de Sienne (1347-1380), « la plus glorieuse des Italiennes ». Son rôle social et politique est bien connu, ainsi que son influence sur le pape, qu'elle ramena d'Avignon. Des *Dialogues*, des *Oraisons*, des *Lettres*, ont été conservés, tous frais comme chants d'alouette.

Les recluses, ces sombres pénitentes, qui passaient une bonne part de leur vie sans jamais quitter leur loge incrustée dans un mur, sont représentées dans notre livre par Juliana de Norwich (vers 1343-1443), qui fut recluse durant



DE-CI, DE-LÀ

Reconnaissance.

Obligée de se fixer avec sa famille à Lausanne, Mme Olive Faillietaz quitte Vevey et renonce à sa collaboration à la *Feuille d'AVIS de Vevey*, où depuis 1908 elle a donné, avec une fidélité, un entraînement, un enthousiasme toujours renouvelés, de très nombreux comptes-rendus d'assemblées; pas une réunion de femmes (qu'il s'agit de suffrage, d'abstinence, d'Unions de femmes, de bienfaisance) à laquelle elle n'ait assisté et dont elle n'ait rendu compte. La *Feuille d'AVIS de Vevey* est, sauf erreur, le premier journal de la Suisse romande qui ait donné autant de place à l'activité féminine dans tous les domaines. Nous en devons une vive reconnaissance tant à son directeur, M. Emile Gétaz, qu'à sa collaboratrice, Mme Faillietaz. S. B.

Les journées de l'Alliance

(Suite de la 1^{re} page.)

Le dimanche matin, après un beau culte de M^{lle} Speiser, pasteur à Zuchwil (culte auquel assistèrent beaucoup de messieurs), on se réunit au restaurant de l'Alu. Une charmante allocution du pasteur Hürlimann, un salut apporté par M^{lle} Elisabeth Zellweger de la part du Conseil International des Femmes, des paroles pleines de cœur de Mme E. Mettler pour remercier au nom de l'Alliance Mme de Montet, présidente sortant de charge, et Mmes Junod et Chenevard, membres sortant du Comité après de longues années d'un dévouement infatigable, créèrent une atmosphère de chaleureuse cordialité.

Une promenade en bateau offerte aux déléguées par la commune de Wädenswil, initia les représentantes d'autres cantons à la pénitente poésie du lac de Zurich. Une réception est encore lieu à l'Alu, dans les salons de M^{lle} Weber, avant que chaque visiteuse, munie de son insigne aux nouvelles armes de Wädenswil, ne regagnât avec regret ses pénates.

En lisant ces lignes, on remarquera peut-être que le programme de cette Assemblée générale n'était pas fort touffu, et comportait moins de questions brûlantes qu'il y a une dizaine d'années. Il ne faut pas en inférer que la vie de l'Alliance soit moins intense et son utilité moins grande. Nous croyons, au contraire, que les Sociétés qui en sont membres bénéficient aujourd'hui du grand travail précédemment accompli. Une véritable collaboration s'est établie entre les Sociétés féminines, que celles-ci soient philanthropiques, suffragistes, professionnelles, sportives, et cela grâce à l'Alliance. Si les déléguées qui se rencontrent à l'Assemblée générale n'ont pas chaque année quelque réclamation sensationnelle à formuler, leur réunion maintient un contact précieux entre des groupements de buts variés et appartenant aux parties les plus diverses du

soixante-dix années sur les cent qu'elle vécit. Elle a écrit un livre remarquable sur ses *Révolutions*, dont il reste trois copies en anglais. « Dieu est plus près de nous que nous-mêmes, a-t-elle dit... Notre âme est enracinée en lui dans un perdurable amour... »

Une grande recluse encore, une Picarde, qui passa quatre ans dans sa loge, et en sortit pour réformer des ordres religieux, sainte Collette de Corbie (1381-1442). Elle voyagea continuellement; on la vit entre autres lieux à Vevey. « Ses paroles sur Dieu perçaient comme des flèches », a dit un de ses biographes. Elle précéda Jeanne d'Arc pour oser de grandes choses, et travailler en vue de l'union et de la paix. Elle écrivait aux Clarisses de la ville de Gand: «...Nonobstant que vous soyez faibles et débiles, si n'est-il pas à la puissance de l'Enfer d'enfer de vous vaincre si ne voulez être vaincues... » Une petite moniale qui servit sainte Collette, Perrine de Baume, nous a donné des détails sur la vie de la sainte, entre autres celui du baiser à la lépreuse: « Nous passâmes auprès d'un monastère de religieuses de saint Dominique, lesquelles religieuses vinrent au-devant de notre glorieuse mère, en pleins champs. Leur beau père confesseur était avec elles, et elles s'approchèrent de notre glorieuse mère. Elle leur fit grande révérence; pareillement lesdites religieuses à elle. Notre glorieuse mère les baisa toutes, excepte une, malade de mesclerie (lèpre), qui se tenait derrière, car, pour sa maladie, elle n'osait approcher comme les autres. Son père confesseur l'admonestait qu'elle s'approchât et qu'elle la baisât hardiment. Et s'enhardit ladite malade, et baisa notre glorieuse mère à la face.

Exploratrices

Mlles Odette de Puigadeau et Marion Benones viennent de rentrer en France après un voyage de plus de 2.500 kilomètres à dos de chameau en Mauritanie, où elles ont procédé à des fouilles et des recherches archéologiques. Elles ont fait don des objets rapportés par elles, soit au Musée du Trocadéro soit à la Société de Géographie.

Une plaque commémorative pour une femme.

La Fédération des Sociétés féminines bernoises, lors de sa dernière Assemblée générale à Herzogenbuchsee, a fait apposer contre la façade du restaurant *La Croix*, une plaque avec la mention suivante: « A Amélie Moser-Moser (1839-1925), la pionnière du travail social en faveur des pauvres et des malades, l'animatrice de l'éducation des jeunes filles, la fondatrice des Foyers pour Tous et du Restaurant sans alcool « La Croix » à Herzogenbuchsee. Les femmes bernoises reconnaissantes. » Les nombreuses participantes à cette journée, venues tant de la ville que de la campagne, sont rentrées chez elles pleines d'admiration pour cette femme de bien. S. F.

pays. Nous pensons donc que non seulement ces réunions ne doivent pas cesser d'intéresser les sociétés affiliées et ce n'est leur intérêt d'y envoyer chaque fois des délégués, mais encore que ces discussions annuelles sont utiles à suivre pour toutes les femmes qui ont le privilège de pouvoir y assister.

M. G.-M.

Une autre de nos collaboratrices a bien voulu nous envoyer sur le même sujet un second article, dont nous publions les extraits suivants:

Après que l'Assemblée se soit levée pour honorer la mémoire de Mme Chaponnière, qui, pendant 22 ans, appartint au Comité de l'Alliance, Mme de Montet, présidente, donne lecture de son rapport. Comme toujours, nombreuses ont été pendant l'année écoulée les occasions où le Comité de l'Alliance a été appelé à intervenir d'une manière ou d'une autre en faveur des femmes suisses; deux lettres ont été adressées par lui à nos autorités fédérales, l'une à propos du cinéma populaire, l'autre touchant la nomination de Mme Gagg-Schwarz comme membre régulier de la Commission fédérale des fabriques. De même l'organisation du service domestique, le placement des ouvrières, la lutte contre les stupéfiants, l'étude concernant la prostitution en Suisse, celle de l'assurance maternelle et l'action en faveur de la rationalisation du ménage, ont tour à tour occupé l'un ou l'autre de ses membres.

Le rapport de l'Office pour les professions féminines souligna l'appel que lui a adressé l'Union suisse des maîtres-bouchers aux fins de lui aider à recruter de la main-d'œuvre féminine pour cette branche d'activité où un personnel qualifié manque fréquemment. Un apprentissage régulier de vendeuse sera très probablement créé pour y remédier. L'Office s'est occupé aussi des voyageuses de commerce, des sages-femmes et du personnel infirmier, des auxiliaires des postes, télégraphes et téléphones, ici pour demander la levée de l'interdiction de l'engagement d'apprentis, là pour obtenir une meilleure formation pro-

Et incontinent, elle fut toute saine et guérie de sa maladie.

Place à la doyenne des femmes de lettres professionnelles, Christine de Pisan (1364-1430), bonne chrétienne, « tout en admirant les sages de l'antiquité païenne plus, peut-être, que les saints de son Eglise. » Lucie Félix-Faure-Guyau voit en elle, en tant que championne de l'instruction des femmes, une ancêtre du féminisme chrétien. Beaucoup de fatras dans son œuvre, — il fallait écrire pour vivre et faire vivre ses trois enfants, — mais elle n'est pas l'insupportable bas-bleu dont parle Gustave Lanson; elle a du talent, comme en témoignent la *Cité des Dames* et le *Livre des trois vertus*. Contre « ceux qui disent qu'il n'est pas bon que femmes apprennent lettres, elle « se merveille » de cette opinion, et ajoute malicieusement que par là on peut voir que « toutes opinions d'hommes ne sont pas fondées sur raison. » ... Elle pense que le savoir des femmes doit s'étendre à toutes choses, car « celui n'est pas sage qui ne connaît aucune part de chaque chose ». Voici quelques vers gracieux de sa plume:

RONDEAU

Je ne sais comment je dure;
Car mon dolent cœur fond d'ire,
Et plaindre n'ose, ni dire
Ma douloureuse aventure.

Ma dolente vie obscure.
Rien, fors la mort, ne désire;
Je ne sais comment je dure.

Et me faut, par couverture,
Chanter quand mon cœur soupire,

fessionnelle et le relèvement social de la profession.

Très intéressant aussi fut le rapport de la Commission pour la lutte contre les effets de la crise, lequel relève toutes les tentatives faites pour sortir la femme de l'usine, ou accuser la femme mariée qui travaille de cumuler, ou encore de travailler au rabais. L'assurance-chômage pour femmes, des cours de réadaptation ou de perfectionnement ont fait l'objet des préoccupations de la Commission.

... C'est à Mme Lenoir (Genève) qu'incombait le rôle d'émuvoir profondément les délégués aux journées de l'Alliance en évoquant devant elles le sort des détenues libérées dont elle s'occupe depuis vingt ans. Victimes de leur milieu, victimes des circonstances, les prisonnières et les femmes qui, arrivant au bout de leur peine correctionnelle, sont appelées à rentrer dans la vie publique, ont droit à la plus grande pitié de la part de leurs sœurs plus privilégiées et mieux gardées. Mieux que cela elles ont droit à leur amour, afin que ne se réalise pas pour elles le mot poignant de cet homme d'Etat, lequel disait: « un homme qui à sa sortie de prison n'est pas suivi est presque condamné à recommencer ». Des relèvements sont possibles, ils sont dus à l'amour.

L'amour seul opère des miracles, ouvre les coeurs, amène des confidences sur les lèvres, de même que les heures de solitude pour lesquelles la femme n'est pas faite. S'occuper des prisonnières et des détenues libérées est la tâche de toutes les femmes de cœur. Nous remercions l'Alliance d'avoir attiré notre attention sur ce sujet trop peu connu et Mme Lenoir d'avoir bien consenti à nous initier à son travail de miséricorde.

L'obligation de borner ce compte-rendu nous empêche de parler en détail du beau travail de M^{lle} Nef, la nouvelle présidente, sur la *Solidarité féminine*. Qu'il nous suffise de dire qu'il résumait en lui-même les différents et copieux exposés qui firent des journées de Wädenswil de bonnes et bienfaisantes journées.

A. G.-R.

La XIII^{ème} Conférence des présidentes de l'A. S. S. F.

Cette Conférence, qui a eu lieu à Berne, dimanche 29 septembre, a réuni une bonne trentaine de participantes dont le tiers représentait des sections romandes: Genève, Lausanne, Clarens, Montreux, Vevey, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds. Le Tessin ne nous avait pas envoyés sa présidente, mais bien le groupe de langue française de Bienne. Mme Vischer-Alioth, avec la compétence et la bonne grâce auxquelles elle nous ont habitués, présidait la Conférence pour la dernière fois, et les regrets de toutes les participantes lui furent exprimés ainsi que leurs remerciements. M^{lle} Sulzer, de Frauenfeld, la remplacera. De même, Mme Schwyzer (Lucerne) abandonne son poste de trésorière dont se chargera Mme Gerhard (Vevey).

Quatre oratrices étaient inscrites au programme. A dire vrai, elles ne nous ont pas apporté des notions nouvelles; mais elles ont donné du poids à tout ce qu'elles nous ont dit par leur ardeur et leur sagesse; elles ont su relever les courages défaillants, indiquer la route à suivre et la jalonnner d'excellents conseils; elles ont souligné la nécessité de « tenir » coûte que coûte, de s'a-

Et faire semblant de rire;
Mais Dieu sait ce que j'endure,
Je ne sais comment je dure.

Ajoutons que le *Miroir des dames chrétiennes* est illustré de reproductions d'estampes faites par des moniales du moyen-âge, et de calques de l'*Hortus Deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsberg, la première en date des encyclopédistes, dessinatrice, poète, musicienne, philosophe, théologienne, et une des gloires de l'Alsace (vers 1130-1195). « Ce livre, intitulé *Jardin des Délices*, écrit-elle, moi, petite abeille, je l'ai composé sous l'inspiration de Dieu, du suc des diverses fleurs cueillies dans l'Ecriture sainte et dans les ouvrages de philosophie, et je l'ai construit à peu près comme un rayon de miel, pour la louange et l'honneur du Christ et de l'Eglise. »

V. DELACHAUX.

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève
à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève
à l'Administration
R. Micheli-du-Cres, 14, Gen.